

DÉCLARATION DU SALVADOR AU COMITÉ D'APPLICATION
(COC-308_Appendice 2/2020)

La délégation du Salvador vous présente ses respectueuses salutations et vous renvoie au document COC-308_Appendice 2/2020, concernant les recommandations sur les actions d'application que vous avez menées et qui ont entraîné l'émission d'une lettre adressée au Salvador sur des questions liées à la déclaration et qui fait allusion au respect des limites de capture.

La Rec. 19-02, adoptée lors de la 26e réunion ordinaire de la Commission tenue en novembre 2019, a établi pour la première fois une limite de capture pour le Salvador, en vigueur en 2020, ainsi qu'une série de mesures visant à contrôler l'effort de pêche, telles que la fermeture des DCP dans l'océan Atlantique et des limites de DCP par navire. Malgré le sacrifice imposé à la flottille, mon gouvernement a mis en place les mécanismes de contrôle pertinents et j'ai le plaisir de vous informer, ainsi que le Comité, que le Salvador a respecté en temps voulu et de manière pertinente toutes les mesures imposées, ce qui témoigne de l'engagement répété de mon pays à respecter effectivement les dispositions de l'ICCAT, en particulier le respect de la limite de 1.553 tonnes pour la capture de thon obèse en 2020, ce qui implique une réduction de 40% par rapport à la capture de ces dernières années.

La République du Salvador a mis en place des mécanismes de contrôle stricts pour le respect de ses obligations, tant sur le plan interne que celles convenues dans le cadre des organisations régionales de gestion des pêcheries, en particulier l'ICCAT, de telle sorte que nous garantissons que toute difficulté de communication a été résolue et nous espérons concentrer nos efforts sur la gestion adéquate des pêcheries gérées par l'ICCAT, dont le succès dépend également du développement social, économique et environnemental de mon pays.

Je remercie le Président du COC, de faire circuler cette lettre aux autres CPC. Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma parfaite considération.